



Ce n'est pas parce qu'une batterie n'est plus suffisamment performante au regard des critères de qualité fixés par le constructeur automobile ou de vélo que tout est à jeter.

© SHUTTERSTOCK.

Des batteries pour venir en aide aux humanitaires



La remorque est destinée aux ONG actives dans des zones du monde où le réseau électrique laisse à désirer ou à des organismes tels que B-Fast lors d'interventions d'urgence (catastrophes naturelles...). Cet été, elle a servi à recharger les smartphones de festivaliers. © D.R.

Il n'y a pas d'âge pour s'intéresser à la réutilisation des batteries usagées. A 19 ans seulement, Milan Debière, étudiant en sciences politiques à l'UCLouvain, vient de décrocher une bourse auprès de Bebat, l'organisme en charge de la collecte et du recyclage des batteries, pour son projet baptisé « Thor ». Ce bricoleur invétéré qui, à 12-13 ans déjà, récupérait des vieilles batteries de PC pour se fabriquer une batterie vélo, voulait initialement développer un système comprenant un panneau solaire et une batterie intégrée directement dans le cadre de celui-ci. Le produit était destiné à équiper les motorhomes, les maisons isolées... « Je me suis rendu compte qu'il y avait déjà de gros acteurs sur ce marché et que ça allait être compliqué », explique Milan. « Je n'avais pas envie de me lancer

là-dedans. Je préférerais créer une ASBL, ça correspond mieux à mes valeurs. » Avec son père qui le soutient dans son projet, il revoit sa copie et imagine cette fois une remorque de voiture équipée d'un panneau solaire incliné et d'une batterie constituée de cellules de seconde main. Elle est destinée aux ONG actives dans des zones du monde où le réseau électrique laisse à désirer ou à des organismes tels que B-Fast lors d'interventions d'urgence (catastrophes naturelles...). « La remorque peut servir à alimenter des outils, des pompes, des antennes télécoms et se substituer aux groupes électrogènes », décrit Milan. Lors de la réalisation de son prototype, il a pu compter sur Bebat qui lui procure les cellules en bon état récupérées sur des batteries mises au rebut. Pour financer la construction de ces remorques, il a l'idée de faire appel à des sponsors. « J'ai proposé à Payconiq de sponsoriser le placement de notre installation dans les festivals de l'été pour permettre aux gens de venir recharger leur smartphone. Ils ont tout de suite été enthousiastes. Une fois mes examens terminés, j'ai pu participer à deux festivals. Cela a été un grand succès. Le point de chargement est devenu à chaque fois un lieu de rassemblement où les festivaliers venaient papoter. » Milan compte rééditer l'expérience l'été prochain et engranger suffisamment d'argent pour commencer sa collaboration avec des ONG. J.-F.M.

Daurema Des batteries de vélo vertes et réparables

J.-F.M.

Mettre sur le marché des batteries pour vélos électriques vertes et réparables : c'est l'objectif que s'est fixé la start-up bruxelloise Daurema. Pour ce faire, elle utilise des batteries usagées de vélo. Elle s'approvisionne auprès de Decathlon - avec qui elle a un partenariat - et auprès d'un centre de tri néerlandais. Elle démonte ensuite elle-même les cellules composant la batterie grâce à une machine qu'elle a mise au point, identifie celles qui sont encore en bon état et les réagence comme une construction Lego en vue de créer une batterie aux performances identiques à celle d'une neuve. « On travaille sur trois formats », explique le gérant de Daurema, Charles Delaby. Des grandes batteries pour les vélos-cargos, des moyennes et des petites. Pour les moyennes, la start-up utilise des boîtiers standards faciles à « clipser » sur le cadre du vélo mais qui ne conviennent cependant pas pour les vélos de marque dotés de systèmes propriétaires.

C'est la prise de conscience du « gâchis énorme » que représentent ces batteries en fin de vie qui a mené à la création de Daurema. « Une batterie peut être déclassée alors que 95 % de ses cel-

lules sont encore bonnes », s'insurge Charles Delaby. « Si on la recycle, il va falloir la broyer, puis récupérer les métaux via différents procédés. C'est énormément d'énergie consommée. Alors qu'en moyenne, nous sommes en mesure de réutiliser 70 % des cellules dans une batterie usagée. »

Une première collaboration

Pour l'heure, Daurema est toujours en phase de lancement. La start-up attend de pouvoir disposer d'une vraie unité de production en périphérie bruxelloise - prévue pour la fin de l'année - pour se lancer dans le démarchage actif de clients.

Daurema s'est fixé pour objectif d'atteindre d'ici trois ans un rythme de production de 1.000 batteries par mois avec l'aide de dix employés

Séduits par l'approche circulaire, des fabricants de vélo l'ont déjà contactée. « On est en discussion avec le fabricant de vélos bruxellois Sugg pour équiper son futur vélo électrique », explique Charles Delaby. « Notre objectif ultime est de pouvoir décrocher un contrat au-

près d'un acteur du monde des flottes partagées (vélos, trottinettes...) car c'est là où il y aura le plus de volume. »

Outre l'argument écologique, Daurema met aussi en avant son service après-vente local. « Nous voulons mettre sur le marché des produits facilement réparables », poursuit l'entrepreneur. « Si notre batterie est défaillante après les deux ans de garantie légale, on s'engage à changer les cellules défaillantes à un tarif équivalent à la moitié de son prix de vente. Avoir des acteurs locaux sur le marché des batteries, ça a tout son sens par rapport au coût logistique et environnemental qu'implique l'importation de batteries chinoises. Cela participe aussi à la réindustrialisation du pays. »

Daurema emploie pour l'instant quatre personnes. Elle s'est fixé pour objectif d'atteindre d'ici trois ans un rythme de production de 1.000 batteries par mois avec l'aide de dix employés. Une certitude : la « matière première » ne devrait pas lui faire défaut. « Quand on voit la quantité de batteries usagées qu'il y a déjà sur le marché aujourd'hui alors qu'elles ont été vendues à une époque où le vélo électrique n'était pas aussi populaire (il y a quatre, cinq ans), je ne me fais pas de soucis... », conclut Charles Delaby.

ÉPARGNE

ING offre un rendement brut de 4 % mais pour six mois uniquement

ING Belgique a décidé de capter votre épargne. La quatrième banque de Belgique communique en tout cas beaucoup ces derniers jours sur ses nouvelles conditions commerciales.

Après des taux revus à la hausse sur ses carnets classiques et d'accroissement (limité à 500 euros de dépôt mensuel), elle annonce la possibilité pour ses clients d'ouvrir un compte à terme jusqu'au 30 novembre prochain assorti d'un rendement brut annualisé de 4 %. Alléchant ? Oui, mais à contextualiser.

Le livret en question est un compte à terme à six mois. Le rendement avancé par la banque est annualisé et brut. Comme il ne s'agit pas d'un livret réglementé, les 980 premiers euros d'intérêts ne sont pas exonérés d'impôt : il faut donc y soustraire le précompte mobilier (de 30 %). Mais surtout diviser le rendement brut avancé par deux : votre argent ne pouvant être placé que pendant 182 jours et pas 365 jours.

En gros, l'intérêt net sur douze mois (proche du bon d'Etat émis en septembre dernier) serait de 2,8 % mais, en réalité, vous ne percevrez que 1,4 % sur les montants placés durant six mois. Une offre malgré tout compétitive pour la durée proposée.

ING précise que l'ouverture du compte à terme en question est gratuite, accessible à partir de 1.000 euros placés et pour tout titulaire d'un compte dans l'institution ou nouveau client dans les délais impartis. A.C.

CONSOMMATION

L'inflation tombe à 0,36 %, mais elle rebondira

En octobre, le taux d'inflation est tombé à... 0,36 %, a annoncé ce lundi le SPF Economie. La dégringolade est surprenante, quand on se souvient que l'inflation flirtait encore avec les 8 % en janvier. Certes, la hausse des prix à la consommation s'était ensuite assagie, mais pointait encore à 4 % au début de l'été. Et puis il a suffi de deux mois - septembre (2,39 %) et octobre - pour qu'elle soit quasi nulle. Evidemment, il y a un lézard : la chute des prix de l'énergie, relativement à leurs niveaux de l'an passé, qui, depuis février dernier, ralentit considérablement la dynamique inflationniste.

Hors énergie, le taux d'inflation reste au contraire très élevé, à 6,81 % en octobre, contre 7,34 % en septembre et 8,19 % en août. Et l'on fait toujours la grimace lors du passage en caisse au supermarché : l'inflation des produits alimentaires (boissons alcoolisées comprises), si elle a baissé, est toujours importante, à 8,98 % (contre 11,15 % en septembre).

Surout : il est prématuré d'annoncer la fin de la poussée inflationniste. Selon les dernières prévisions du Bureau fédéral du Plan, dévoilées au début d'octobre, le taux d'inflation repartira à la hausse dès le mois prochain et devrait évoluer au-dessus de 4 % durant la plus grande partie de 2024. De sorte qu'en moyenne annuelle, il atteindrait encore 3,9 % l'an prochain, contre 4,1 % cette année et 9,59 % en 2022.

Comme attendu, l'indice-pivot a été dépassé en octobre : les allocations sociales augmenteront donc de 2 % le mois prochain, et les salaires dans la fonction publique, en décembre. Le Plan prévoit deux nouveaux dépassements de l'indice-pivot l'an prochain, en mars, puis en septembre. DOMINIQUE BERNIS